

Affaires courantes

Par ailleurs, il faut également songer au traitement que le gouvernement fait subir à Inger Hansen. M^{me} Hansen est une distinguée fonctionnaire du Canada. Permettez-moi de vous citer les commentaires qu'a formulés M. MacGuigan lorsqu'il a proposé sa nomination. Rappelons que tous les députés ont approuvé ces commentaires, qui sont publiés à la page 25797 du *hansard* du 27 mai 1983.

Aujourd'hui, après dix ans de pratique, M^{me} Hansen a le droit de se faire appeler médiateur en chef du Canada. En outre, elle s'est bâti une solide réputation internationale qui fait honneur à elle-même et au Canada dans le domaine de la protection du citoyen et de l'accès aux renseignements personnels. Depuis quelques années, elle fait partie du comité de la planification de l'Association internationale des ombudsmen. Elle participe également très activement à l'Association internationale des commissaires aux renseignements personnels. C'est elle qui a présidé les deux dernières réunions annuelles: en 1980, quand la réunion a eu lieu à Ottawa et de nouveau en vertu d'une requête spéciale de la conférence, à Londres. Bref, Inger Hansen peut affirmer avec raison s'être fait un grand nombre d'amis et de collaborateurs à l'échelle nationale et internationale.

M. Baker, de même que le député de Burnaby, c'est ainsi que s'appelait la circonscription de Burnaby—Kingsway, ont également fait l'éloge de M^{me} Hansen.

Inger Hansen, par contre, semble avoir irrité le premier ministre. Au cours de son mandat, elle a accusé le gouvernement de ne pas avoir rempli les obligations que lui impose la Loi sur l'accès à l'information. Par conséquent, non seulement son mandat n'a pas été renouvelé, mais d'après certains communiqués officiels, le gouvernement n'a même pas eu la courtoisie de l'informer par téléphone de cette décision. Son mandat est tout simplement arrivé à expiration. Le gouvernement a négligé de se conduire honorablement envers une personne qui l'a servi, ainsi que le peuple et le Parlement canadiens, pendant 18 ans.

Cette nomination laisse à désirer. Le gouvernement devrait retirer la motion et entreprendre des consultations sérieuses et honnêtes avec tous les partis à la Chambre avant d'aller plus loin.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au député. Puisqu'il estime que l'esprit de parti empêche une personne de faire preuve, plus tard, d'objectivité, que pense-t-il de la nomination de Ed Broadbent et de Ian Deans à deux postes très importants où l'on s'attend à ce qu'ils se montrent impartiaux et assument les responsabilités qui leur incombent en vertu de leur mandat respectif?

D'après le député, ces deux personnes possèdent-elles des qualités qui leur permettent de laisser de côté leur passé politique et de remplir leur rôle d'une manière impartiale, mais qui échappent à ceux qui prêtent allégeance à ce parti-ci pour une courte période de leur vie?

M. Brewin: Monsieur le Président, l'intervention du leader parlementaire démontre l'aveuglement du gouvernement sur la question.

Personne à la Chambre ne voudrait laisser croire que Bruce Phillips ne pourrait pas occuper des centaines d'emplois au service des Canadiens. Là n'est pas la question. Toutefois, il a travaillé auprès du premier ministre et il est maintenant nommé à un poste où, au nom du peuple canadien et du Parlement actuel, il devra critiquer le gouvernement.

Si des députés avaient contesté la nomination de M. Broadbent et si les divergences d'opinion avaient été très marquées, peut-être n'aurait-il pas dû être nommé. Si la nomination de M. Deans avait été critiquée à la Chambre et qu'il y avait eu de profondes divergences de vues à son sujet, peut-être n'aurait-il pas dû être nommé non plus. Cependant, la question n'est pas là. Ils ne sont pas au service du Parlement. Ils ont été nommés par décret pour occuper des postes précis créés en vertu de lois.

Le poste en cause est un poste de haut fonctionnaire du Parlement. En 1983, un précédent a été établi lorsque la nomination a été approuvée unanimement par la Chambre. Le précédent était sensé et il devrait être respecté dans le cas qui nous occupe.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je ne vois pas pourquoi on essaie d'établir un lien entre M. Grace et M. Phillips. M. Grace a été nommé il y a sept ans. M. Turner n'était même pas député à l'époque. Avant sa nomination, il était rédacteur en chef du *Journal* d'Ottawa, journal que l'on aurait difficilement pu dire pro-libéral. Il a donc été nommé à ce poste.

Parlons maintenant de Bruce Phillips. La ministre de la Justice nous trouve durs à son égard. Je n'ai entendu personne être dur avec lui. Personne ne remet en doute son intégrité. En fait, tout le monde tombe dans l'excès contraire et est plus que gentil avec Bruce Phillips.

Le fait est qu'il a travaillé au cabinet du premier ministre. Il a également été nommé par le gouvernement à l'ambassade du Canada aux États-Unis. Ce sera son